

Séance du 16 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle de la Mairie sur la convocation qui lui a été adressée et distribuée le onze décembre 2014

Etaient Présents : M. Christian NAUTE, Mme Martine JUSTO, M. Robert SANCHEZ, Mme Marie- Thérèse ELSHOFF, Mme Laetitia COPPEE, M. Guillaume COLL, Mme Jeanine GALLE, Mme Aline ROBERT, M. Alain DALLIES, Mme Mary RADFORT, M. Jacques SURJUS, M. Pierre FERRER, Mme Nathalie HEMBERT, M. Pierre LEMEN, M. Jean-Paul SAGUE, Mme Monika BOLTE, M. Marc VIDAL

Etaient Absents : Mme Magali BOULAY qui a donné pouvoir de voter à M. Christian NAUTE, M. Louis Pierre SCHWEER CASES

Les membres du Conseil étant en nombre suffisant pour délibérer, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : M. Robert SANCHEZ

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1- Vente des terrains du lotissement communal
- 2- Approbation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'urbanisme
- 3- Indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires alloués au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes
- 4- Prorogation d'un contrat à durée déterminée
- 5- Commande de plants à la pépinière départementale

I/ VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LES CERISIERS »

Monsieur le Maire expose :

Les attributaires du lot n°1 désignés par délibération en date du 10 septembre 2014 se sont désistés. Il convient donc d'affecter ce lot au candidat suivant dans la liste des demandeurs.

Le tableau de répartition des parcelles et des prix s'établit comme suit :

Lots	Références cadastrales	Superficie m ²	Prix de vente TTC	Attributaires
1	AM 297	277	55 123.00 €	M. DELHOUM Florian
2	AM 298	204	40 596.00 €	M. TROUILLARD Jonathan/ Mme TROUILLARD Nancy
3	AM 299 AM 314	202 24	40 198.00 € 4 776.00 €	M. GOBRON Kévin Mme LECOQ Fanny
4	AM 300	263	52 337.00 €	M. THEPENIER Alexandre / Mme COURTY Laure
5	AM 301	182	36 218.00 €	M. et Mme FURLONG Sean Paul
6	AM 302	118	23 482.00 €	M. MELICA Enzo

7	AM 303	118	23 482.00 €	M. et Mme COUDURIER Stéphane
8	AM 304	122	24 278.00 €	Mme ZANETTIN Sandrine
9	AM 305	205	40 795.00 €	M. et Mme LERAT David
10	AM 306	1840	70 000.00€	Office Public de l'Habitat des PO
	AM 315	5	1.00 €	Mme CONTASSOT Annick
	AM 316	5		
	AM 317	7		

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'unanimité, POUR : 16 ABST : 2 (Mme BOLTE, M. VIDAL)

APPROUVE la répartition des parcelles telle que définie ci-dessus ;

APPROUVE les prix de vente des différentes parcelles, conformes à l'avis du Service France Domaine en date du 18 novembre 2014 ;

PREND ACTE que la fiscalité applicable à l'opération est la TVA sur marge ;

DIT que l'établissement des actes de vente sera confié à Maître Hervé PHILIPPE, notaire à ARGELES SUR MER ;

II/ APPROBATION D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de confier une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la société ECOSYS afin d'une part de procéder à un ajustement réglementaire du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'autre part d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs 2AU de la « Ciutadella » et 2 AUB Nord de la « Botada » Ouest.

Il précise que la rémunération allouée au cabinet ECOSYS, calée sur une durée de six mois, s'élèvera à 6 000.00 € HT

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à la majorité POUR : 16 CONTRE : 2 (Mme BOLTE, M. VIDAL) ;

DECIDE de confier au cabinet ECOSYS une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux conditions décrites ci-avant ;

MANDATE Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants ;

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget principal de l'exercice 2014 ;

III/ INDEMNITES DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

Le Conseil Municipal,

VU l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'unanimité ;

DECIDE de demander le concours de M. Arnaud TOURDIAS pour assurer des prestations de conseil ;

ACCORDE l'indemnité annuelle de conseil au taux maximum ;

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au comptable en fonction ;

ACCORDE également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45.73 €.

IV/ PROROGATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

M. le Maire expose :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 alinéa 2

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre le programme d'action du dossier du PAEN, un agent non titulaire a été recruté.

DEMANDE à l'Assemblée l'autorisation de reconduire le contrat de l'agent non titulaire recruté depuis le 1^{er} septembre 2014 pour une durée de deux mois supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à la majorité POUR : 16 CONTRE : 2 (Mme BOLTE, M. VIDAL) ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au renouvellement du contrat d'un agent non titulaire à compter du 1^{er} janvier 2015 au 28 février 2015 ;

DIT que sa rémunération sera assise sur la base de l'indice du 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, (TNC 17.5/35^{ème}), IB 330 IM316 ;

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget principal de la Commune – exercice 2015 ;

MANDATE M. le Maire pour signer les documents afférents à ce recrutement.

V/ COMMANDE DE PLANTS A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire expose :

Il convient de passer commande auprès de la Pépinière Départementale de plants d'arbres et d'arbustes destinés à l'embellissement des espaces verts.

Au vu des besoins établis par la commission extra-municipale sur le fleurissement, portant sur les essences et les lieux à planter, une liste a été élaborée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de passer commande

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE et à l'unanimité ;

AUTORISE le Maire à passer la commande de plants auprès de la Pépinière Départementale,
au titre de l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures vingt minutes

M. le Maire,

C. NAUTE